Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260225-DEL2608-DE

Convocation et affichage : 19/02/2026 Affichage Procès-verbal : 26/02/2026	
Nombre de conseillers en exercice : **23**	
Présents : **20**	Votants : **21**

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. TANIOU Claude, Mme HUGOT Jacqueline, M. LEBERTRE Claude, Mme LE ROUX-LE PAGE Majo, M. JULIEN Laurent, M. LE ROY Gilles, Mme HERRY Monique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme BROGLIN Marine, Mme PRIOL Gaëlle, Mme GUELLEC Edith, Mme PASQUET Johanne, M. MARTIN Bertrand, M. Dominique THOMAS, Mme LAGADIC Christiane, Mme CALVEZ Michèle, M. POUDOULEC Raymond, M. BLAIZE Christian.

Absents excusés : M. MENESGUEN Xavier donne pouvoir à M. Dominique THOMAS.

Absents : M. SANQUER Jacques, Mme LE FLOCH Maryvonne.

Secrétaire de séance : Mme HUGOT Jacqueline.

Délibération n° 26.08 | 7.7 Avances

Versement d'une avance remboursable du budget principal de la commune au budget « Lotissements »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes ;
Vu la délibération 26-15 approuvant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ;
Vu la délibération 26-16 approuvant le budget primitif du budget annexe « Lotissements » pour l'exercice 2026 ;
Considérant que le budget annexe « Lotissements » retrace les opérations d'aménagement et de commercialisation des terrains communaux ;
Considérant que, dans l'attente de la commercialisation des lots et de l'encaissement des recettes correspondantes, le budget annexe « Lotissements » doit faire face à des dépenses d'aménagement (études, travaux, frais financiers, etc.) ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de ces opérations et l'équilibre de trésorerie du budget annexe ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

D'autoriser le versement d'une avance du budget principal de la commune au profit du budget annexe « Lotissements » d'un montant de 217 528,06 €.

Article 2 :
De préciser que cette avance est consentie à titre remboursable au budget principal au fur et à mesure de l'encaissement des recettes issues de la vente des lots, et au plus tard à la cession du dernier lot.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits :

- au budget principal, en section d'investissement – article 276342 ;
- au budget annexe « Lotissements », en section d'investissement – article 168742.

Article 4 :
Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

MAIRIE DE CAMARET-SUR-MER (Finistère)

Le Secrétaire de séance,
Mme HUGOT Jacqueline

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.